

*Le rituel du Kpátín, un symbole d'actes testamentaires chez les Fɔnnù  
d'Abomey (République du Bénin)*

*BEKPA-KINHOU Sènanmi Dorothée*

*bksdorothée@yahoo.fr*

*Doctorant à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire*

*Espaces- Cultures et Développement*

*FLASH/Université d'Abomey-Calavi*

*Laboratoire Ablòḍe*

**Résumé**

Le kpátín est une pratique observée en République du Bénin, surtout chez les Fɔnnù d'Abomey. Il a valeur de testament parce qu'il dispose non seulement pour le futur mais précisément pour les instants qui suivent immédiatement la mort du sujet. Par le système de kpátín, le sujet sentant sa mort prochaine indique aux membres de sa famille le traitement qu'il souhaiterait qu'on fasse de ses dépouilles mortelles. En décidant d'être enterré dans une famille, le futur défunt immortalise ainsi son amour et son attachement infinis pour les membres de ladite famille. Le kpátín est une disposition qui implique tout un peuple, toute une communauté, des collectivités et qui dure sur des générations et des générations.

Mots clés : Kpátín-testament-mort-amour-communauté.

**Abstract**

The kpátín is a practice observed in Republic of Benin, particularly in Fɔnnu people from Abomey. It's like a will because it disposes not only for the future but for the period that follows the death of the subject. By kpátín system, the defunct feeling his coming death indicates to his family members how he wants them to treat his remains. Deciding to be buried in a family, the future defunct immortalizes like this his love and his unended attachment. The kpátín is a rule characterizing a whole folk, communities or collectivities which lasts from generation to generation.

Key words: Kpátín-will-death-love-community.

## **Kléúnxó**

Kpátín níná ó, waló ɔ̃ wɛ̀ b̀ e nɔ̀ mò ɔ̀ Benéé Tòmè. F̀onnù Agbomè tòn lé wè nó zán waló éné ó taùn. Kpátín ó, é cí alenuwema ɔ̀h̀ùn, bó nó ɔ̀ xó dó sɔ̀ é já é kédé wú wè ă, amó é nó ɔ̀ xó dó kúhwénù mɛ̀ tòn ji. Gbetó é ja kúkú gbé ó, é nó t́n alɔ̀kpa è hennumó tòn lé ná wà nu tòn gb̀on é bi mɛ̀ nú yě: taji ó, f́i è è na ɔ̀ ̀ ̀ ̀ é. Wanyiyí mavomavó sín af̀ɔ̀ɔ̀ɔ̀ wè nyí m̃. Kpátín nyí nuzed'ayi ɔ̀ bo kan hennukpléklé ɔ̀okpo ó b́i, bo lé kan toxo bute ɔ̀okpó ó b́i, bó nó nò ayi káká yi mavomavó.

Xó gbè taji: Kpátín-alenuwema-kú-wanyiyí-toxo kpléklé.

### **0. Introduction**

Les Linguistes, les Philosophes, les Sociologues, les Mathématiciens, les Biologistes, même les Théologiens et autres Grands Chercheurs et Penseurs (l'opinion internationale) se sont accordés à admettre que « l'Afrique est le berceau de l'humanité ». Partant de cette hypothèse, ne pourrions-nous pas imaginer que la civilisation africaine est à l'origine de tous les faits de civilisations au monde? En fouillant la culture d'Abomey, en examinant les pratiques culturelles endogènes intrinsèques à cette communauté, on y découvre une qui pourrait être assimilable au testament : c'est bien le kpátín dont les idéaux se présentent comme des éléments de lois qui disposent pour le futur, surtout pour les temps qui commencent après la mort de l'individu. La question fondamentale à laquelle il importe de répondre est de savoir en quoi le kpátín regorge des caractéristiques d'actes testamentaires alors que les paroles, les faits et gestes qui le fondent souffrent d'un défaut de consignation écrite. Mais Akoha 2010 rassure : « *Tant qu'il était la langue officielle d'un royaume prospère et en pleine expansion, le f̀ngbè était le support, le véhicule recherché et adulé d'une culture rayonnante, intervenant dans tous les domaines de la vie sociale, de l'activité économique et politique*<sup>1</sup> ».

### **1. Sémantique du kpátín**

#### **1.1. Champ lexical de kpá**

---

<sup>1</sup> AKOHA, (A.B.), 2010, *Syntaxe et lexicologie du fon-gbe*, l'Harmattan, Paris, 368p.

Kpà signifie éviter, préserver de, prendre garde, cacher à la vue de, cacher la nudité, protéger contre, louer, féliciter, peler ou éplucher selon le ton placé en position suprasegmentale de /a/ ; car le ton est une unité distinctive en langue fongbè tout comme dans beaucoup de langues africaines<sup>1</sup>.

Avec le ton bas  $\grave{v}$ , nous avons kpà qui signifie éplucher ou peler, louer ou féliciter.

Kpà            Mawu  
//Louer/       Dieu//

« Louer Dieu »

              Kpà        tevi  
              //Eplucher/  igname//

« Eplucher l'igname »

              kpà            Axósú  
//Louer /        roi//

« Louer le roi »

Avec le ton haut  $\acute{v}$  nous avons Kpá qui signifie palissade, enclos, couvent, clôture quand kpá est un syntagme nominal et qui signifie éviter au cas où kpá est un syntagme verbal.

Kpá = palissade, enclos, couvent, clôture

Vodun léé yì kpá m̀è  
//Vodun/ les/ aller/ couvent/ dans//

« Vodun sont allés au couvent »

Lorsque kpá est un verbe on a :

Kpá            awovi  
// Éviter / danger ou accident//

« Éviter le danger » ou « Éviter l'accident ».

## 1.2. Champ lexical de atín

Atín signifie arbre, bois, plante, poutre, poudre de scarification.

Séná        t̀ùn        atín  
//Séná/ planter/ arbre//

« Séná a planté l'arbre » ou « Séná a planté le bois »

Dans le cadre de la rédaction du présent article, ce qui nous intéresse est /kpá/ en tant que « palissade, enclos, clôture, maison » et /atín/ en tant que « bois » ou « arbre » ou « plante ».

### 1.3. Analyse morpho-sémantique du kpátín

Kpá + atín = kpátín

Dt + Dé = composé syntaxique où kpá = Dt = déterminant et atín = Dé = déterminé

Le syntème<sup>2</sup> kpátín est une composition de /kpá/ et de /atín/ qu'on peut cerner par « bois de palissade » ou « arbre de palissade ». Cette composition nous donne kpátín après l'élimination du /a/ préfixal de /atín/. Le kpátín est le support, le renfort ou le pilier de la palissade qui sert à clôturer une maison. Il joue le rôle de poteau et assure, en tant que tel, la solidité, la résistance et l'équilibre de la clôture. Le langage courant admet donc que le locuteur de la langue fongbè désigne, par la synecdoche donc, toute la concession, toute la maison, tout l'enclos par le syntème kpátín. Voilà ce que nous donne l'énoncé suivant :

Mi      ò      Daa      ò      kpátín      tón      m̀e  
//Nous/    enterrer/    Père/    lieu/    concession/    son/    dans//

« Nous avons enterré le Père dans sa concession, dans son enclos »

« Nous avons enterré le Père dans sa maison, dans son carré »

L'expérience a montré que le kapokier résiste à la sécheresse et aux ronces comme les termites. Il donne donc à la clôture une solidité qui dure dans le temps. Ainsi, c'est l'usage quotidien du kapokier qui lui a conféré le nom de kpátín en langue fongbè. Il fait partie des plantes les mieux adaptées à cet usage. Le kapokier ou le kpátín est un fromager qui se présente comme un grand arbre. Il peut atteindre parfois la hauteur de quarante (40) mètres. Ses feuilles sont palmées et ses grandes fleurs sont en forme de cloche. Leurs capsules à graines contiennent une fibre appelée kapok qui ressemble beaucoup au coton. Le fromager est exploité dans toutes les régions tropicales dans la production du kapok qui est une fibre très courte, élastique et cassante. Il n'a pas la ténacité du coton pour pouvoir être filé. En Afrique le bois du fromager est tendre et spongieux. Il sert à fabriquer des pirogues dans les régions lacustres. Le fromager est

---

<sup>2</sup> AKOHA, (A.B.), 2010, *Syntaxe et lexicologie du fon-gbe*, l'Harmattan, Paris, 368p.

de la famille des bombacacées. Son nom scientifique est *Ceiba pentandra*<sup>3</sup>. Il existe plusieurs formes de fromager. La forme qui sert à fabriquer des pirogues s'appelle huntín en langue fongbè :

Hun (a) tín  
//Véhicule/ bois, arbre//

« Le bois de véhicule » ou « Le bois de pirogue » pour désigner « le bois qui sert à fabriquer la pirogue ».

C'est la petite espèce qui, à partir d'une certaine grosseur, dix (10) centimètres de diamètre environ, est très sollicitée dans la réalisation de la palissade, de la clôture. Parler de kpátín chez les Fõnnu, c'est parler de maison, de concession, de domaine, de carré, d'enclos. Ainsi, offrir un kpátín à un tiers, c'est lui offrir une maison. L'acte de donation d'un domaine d'habitation peut alors s'exprimer par :

Dada Gelele kán kpá tín nú Gbehanzin d́ó Jimè  
//Roi/ Gelele/ couper/palissade/bois/ pour/ Gbehanzin/ à/ Jimè//  
« Le Roi Gelele a offert un domaine d'habitation à Gbehanzin à Jimè »

## 2. Notion de testament

### 2.1. Aperçu général

Le *Lexique des Termes Juridiques*<sup>4</sup> a fait une taxinomie des formes de testaments que nous ne saurions passer sous silence. Nous pouvons retenir qu'en droit civil le testament est l'acte juridique unilatéral par lequel une personne, le testateur, exprime ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort. Le testament authentique est celui qui est reçu par deux notaires ou un notaire et deux témoins. Le testament mystique ou secret est celui qui est écrit par le testateur ou un tiers, signé par le testateur, présenté clos et scellé à un notaire qui dresse un acte de suscription en présence de deux témoins. (Article 971 du Code Civil). Le testament olographe est celui qui est entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur. (Article 976 du code Civil). Il existe aussi un testament dit international règlementé par la convention de la loi matérielle uniforme annexée à Washington du 28 octobre 1973 (article 970 du Code Civil). Le testament est dit conjonctif ou conjoint lorsque

<sup>3</sup> Microsoft Encarta 2009 consulté le 18 janvier 2014.

<sup>4</sup> LEXIQUES DES TERMES JURIDIQUES, 2007, Dalloz, Paris.

deux ou plusieurs personnes testent dans le même acte, au profit d'un tiers ou réciproquement les uns au profit des autres. Il faut remarquer que cette forme de testament est déjà prohibée par la loi (article 968 du Code Civil).

Le testament-partage est le mode de partage d'une succession que toute personne peut faire entre ses héritiers présomptifs, ce qui permet à une personne sans enfant de distribuer et de partager ses biens entre ses frères et sœurs, ses neveux et nièces, éventuellement ses cousins et cousines. Le disposant a toute liberté pour composer comme il l'entend les lots de chacun sous la seule condition de ne pas porter atteinte à la réserve héréditaire ; sinon le bénéficiaire qui n'a pas reçu un lot égal à sa part de réserve peut exercer l'action en réduction. (Articles 1079 et 1080 du Code Civil).

## **2.2. Dans le contexte d'Abomey**

*(Ce récit historico-légendaire est inspiré des informations reçues en 1984 de dame Wisán Adulusi dite Xevonù née Fanúḍokpè, 93 ans, qui a passé toute sa jeunesse dans son quartier natal Ahwagà à Abomey).*

La communauté des Fõnnu d'Abomey est fortement compartimentée. Elle ne manque pas d'organisation dans son fonctionnement interne. Il n'est plus un secret qu'en République du Bénin, tout enfant porte le patronyme de son père qu'on appelle nom de famille. Si un homme issu de la famille Bèkpa-Kenwu épouse une femme issue de la famille Sányinò, les enfants nés de leur union porteront le patronyme Bèkpa-Kenwu comme nom de famille et s'appelleront :

- |                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| a)- <u>Nom</u> : Bèkpa-Kenwu | <u>Prénom</u> : Sénáffá |
| b)- <u>Nom</u> : Bèkpa-Kenwu | <u>Prénom</u> : Susunil |
| c)- <u>Nom</u> : Bèkpa-Kenwu | <u>Prénom</u> : Sénútò  |

Voilà bien un exemple qui justifie la mise en application du régime dit patriarcal. Le patronyme donne la preuve de l'existence et confère à l'individu un statut social<sup>11</sup>. « C'est une réalité complexe qui embrasse tout le vécu de la société ... et qui a valeur de "parole sociale" et de "création littéraire" » (Guédou 1980, p7, 11). Dans ce système, le fils est reconnu rien que par le patronyme de son père. Il appartient ainsi à son père durant toute sa vie terrestre. Dans ces conditions, sans avoir eu l'occasion de lire la filiation d'une personne dans ses documents d'état civil, aucun signe extérieur

ne permet de reconnaître la génitrice qui est quand même un acteur incontestable d'une naissance.

Pour essayer la réalisation d'une équité, la communauté a décidé que le fils retourne à sa mère après sa mort se fondant ainsi sur la théorie : « *Tout départ est forcément suivi d'un retour* » quel que soit le temps que cela peut durer. Pour quitter le monde immatériel pour venir dans le monde matériel qui est la vie terrestre, l'individu a dû passer par sa mère. Pour le mouvement inverse, quitter le monde matériel (mourir) pour retourner au monde immatériel (l'au-delà), il faut que l'enfant reprenne par sa génitrice. Comme de son vivant il a appartenu à son père, il faudra donc que son corps soit offert à sa mère. Voilà la raison pour laquelle il a été instauré chez les Fõnnu que tout individu qui décède soit enterré dans sa maison maternelle : cet acte est conçu comme une faveur ou une récompense faite à la mère. "Le fils étant sorti du ventre de sa mère doit y retourner après son séjour terrestre". Un tel retour n'étant pas matériellement réalisable, les dépouilles mortelles du fils sont remises au Chef de la famille maternelle du défunt pour être inhumées.

L'on remarque au cours des âges que cet ordre social ainsi établi n'est pas une mesure irréversible. Il est donc susceptible de subir des modifications. Mais toute restriction apportée à cette disposition doit faire l'objet d'une déclaration dûment formulée et solennellement annoncée par un requérant devant la famille élargie. Autrement dit, toute personne qui souhaite être enterrée, après sa mort dans une maison autre que celle de sa mère, est astreinte de son vivant, à faire certaines démarches instaurées et imposées par la communauté : c'est le concept de kpátín. Le requérant/la requérante fait ainsi connaître à ses enfants, à son conjoint/conjointe, à ses frères et sœurs, à ses amis et à toutes les familles composant la grande Collectivité ainsi qu'à leurs Chefs, tous réunis dans un cadre convivial, les raisons qui justifient le choix du lieu d'enterrement. Il exprime, pendant ses derniers jours de vie terrestre, une de ses volontés qu'il veut qui soit accomplie après sa mort : c'est bien le testament.

Un père de famille peut aussi octroyer le kpátín à un fils qu'il juge capable et digne de prendre la relève de la gestion des affaires familiales. Dans le cadre d'agrandir la maison, un père peut aussi offrir le kpátín à un fils.

### 3. Le cérémonial du kpátín : appropriation d'un espace

Le kpátín est un acte de croyance qui conçoit le transfert abstrait et imaginaire d'une portion de terre de la maison du Chef de famille donateur à la maison de la famille bénéficiaire. Il consiste à réaliser une représentation de la terre de la maison du/de la bénéficiaire dans la maison de son choix. Il faut comprendre par-là que la pratique du kpátín est semblable au système de représentation diplomatique ou consulaire observé dans les sociétés dites modernes.

#### 3.1. Le bénéficiaire du kpátín

De tout ce qui suit, nous désignons par B la famille dont est issue la femme demandeuse de kpátín et par A celle de son mari. Elle s'appelle Hoxónò Đuyixò.

Il serait utile de mentionner un préalable ici avant d'aborder véritablement le contenu de cette rubrique : il s'agit de la composition de l'organe directeur d'une chefferie familiale. Elle est dirigée par :

- le Chef de la famille : Daa Xwénò

Daa xwé nò

//Père/ maison/ mère// « Responsable de la maison »

Il est le gestionnaire des affaires familiales. Il conçoit les activités au sein de la famille et les soumet à son Conseil. Il veille sur l'organisation et la tenue effectives des cérémonies annuelles dédiées aux mânes des ancêtres. Ces cérémonies sont par exemple kákplékplé, ahanbiba, asééntáfifé et bien d'autres.

Kákplékplé est un syntème composé du syntagme nominal /ká/ qui signifie « assiette, bol,alebasse, cuvette, plat, récipient » et de la duplication du syntagme verbal /kplé/ qui signifie « rassembler, regrouper, réunir »

Ká kplé kplé

//Plat/ réunir/ réunir//

« Rassemblement de plats » : une forme d'agape qui est le repas que les premiers chrétiens prenaient en commun. L'agape ou le kákplékplé offre une occasion de retrouvailles à toutes les filles et tous les fils d'une famille ou d'une collectivité autour

d'un repas fraternel. Les ancêtres sont aussi impliqués dans ce festin, des poulets et des cabris sont immolés.

Ahanbiba est un syntème composé du syntagme nominal /ahan/ qui signifie « boisson » et de la reduplication du syntagme verbal /bà/ qui signifie « servir »

Ahan      bi      bà

//Boisson/ servir/ servir/

« Fait de servir des boissons » ou bien simplement « Les libations ».

Asééntáfifé est un syntème composé des syntagmes nominaux /Aséén/ qui est une « représentation métallique de l'assiette des ancêtres » et /tà/ qui signifie « tête » puis de la reduplication du syntagme verbal /fé/ qui signifie « nettoyer, dépoussiérer ».

Aséén      tá      fifé

//Aséén/ tête/ nettoyage//

« Nettoyage des Aséén » pour ainsi les apprêter à recevoir leur part de restauration.

Le Chef de famille assiste également les chefs féticheurs dans la programmation des cérémonies annuelles dédiées aux vodun de la collectivité. Il est entouré d'un conseil composé d'un Vigan, d'un Salanò et d'une Tásínò.

Vi              gan

//Enfant/ responsable//

« Responsable des enfants ». Il dirige et organise les actions de la jeunesse dont il est le conseiller. Le Vigan veille sur la sécurité des personnes et des biens.

Sala              nò

//Quartier/ mère//

« Responsable du quartier ». Il est le responsable chargé de l'information et de la communication. Il assure les missions de bons offices. Le salanò collecte des renseignements au profit du Chef de famille et assiste le vigan pour renforcer le dispositif sécuritaire dans le quartier.

Tási                      nò

//Tante paternelle/ mère//

« Responsable des femmes ». Elle joue le rôle de conseillère. Elle instruit les femmes et les jeunes filles sur les principes cardinaux de la collectivité et surtout sur son histoire : le totem, les interdits, les panégyriques...

Le kpátín est une pratique dont peuvent bénéficier les personnes des deux sexes qui trouvent des motifs qui le justifient. En ce qui concerne les femmes, elles peuvent évoquer plusieurs raisons pour décider de mettre dans leur testament le lieu de leur inhumation. D'abord certaines femmes sont instruites par leurs pères à ce sujet. Le lien d'amitié entre le père de la femme et son beau-père a été si étroit que le parent prenne la résolution de le sceller par une offrande à vie. Il choisit donc de donner à son ami une femme pour toujours, qu'elle soit vivante ou morte. Et dans ces conditions, le père en fait la confiance à sa fille et la prépare pour cette cause. Cette dernière, fidèle aux instructions de son père, transmet cette disposition à ses enfants pour être enterrée dans la maison de son mari. Ensuite, il y a des femmes qui tiennent compte de l'amour qu'elles ont pour leur mari et du bon traitement dont elles ont bénéficié. Elles décident alors d'appartenir à ce mari, non seulement à vie mais jusque dans l'au-delà. Enfin d'autres femmes restent très attachées à leurs enfants qu'elles aiment tant et ne veulent plus jamais se séparer d'eux.

Lorsque le sujet était une femme, elle réunit ses enfants autour d'elle pour leur annoncer ses vœux de se faire inhumer dans la maison de son mari. Ainsi, le Salanò est invité. Il lui est confié la responsabilité de réunir les membres de la famille élargie. Il informe en premier lieu le Vigan qui lui donne l'autorisation de convoquer une réunion de la collectivité. Tous les invités réunis, le chef de la collectivité, après son mot de bienvenue, introduit la requérante. La mère demandeuse reprend la parole devant tous les chefs des familles composant la grande collectivité. Elle expose de fond en comble le détail des raisons pour lesquelles elle désire le kpátín. Elle offre une restauration à l'assistance qui l'acclame, la félicite et la remercie. Des chants et danses accompagnent et marquent la fin de cette réunion. Nous proposons ici un titre de chanson circonstancielle:

- Ahwan we hwedo wé aaa c'est-à-dire « La popularité ne te manque point »

### **3.2. Personnage donateur du kpátín**

Il s'agit ici du chef de la famille de la femme. Après la réunion de la collectivité A, il est confié au salanò la responsabilité d'aller informer le chef de la famille B de ce que Hoxónò Duyixò souhaite bien obtenir de lui un kpátín. Une délégation composée de vigan, de salanò, de tásínò accompagnés de deux ou trois femmes se déplace dans la famille B pour apporter l'information. Elle est munie de quelques bouteilles de boisson dont le soqabi (boisson de vin de palme distillé). Le chef de la famille B entouré de tout son Conseil (salanò, tásínò, vigan), d'un commun accord avec leurs hôtes, choisissent et fixent un jour pour la cérémonie de l'octroi du kpátín. Ils sont assistés de quelques curieux qui accompagnent, eux aussi, les chants et danses circonstanciels suivis de clameurs. La délégation retourne.

### **3.3. Le rituel du kpátín**

Quand arrive le jour d'octroi du kpátín, une foule consistante se constitue depuis la famille A pour aller récupérer le matériel auprès de la famille B. C'est une forte délégation qui peut atteindre une trentaine de membres : hommes, femmes, filles et garçons, même des enfants. En cours de chemin, elle peut drainer des curieux qui la renforcent. Ladite délégation est conduite par le Vigan et le salanò de la famille A.

Dans les temps relativement anciens, la délégation portait sur elle une dot symbolique constituée de : une bouteille (1 litre) de soqabi (boisson forte préparée à base de vin de palme), une bouteille (3/4 litre) de bière de la SOBEBRA (Société Béninoise de Brasserie) et une bouteille (3/4 litre) de youki citron (une boisson sucrée fabriquée par la SOBEBRA). Il faut ajouter à ces constituants du cola à tranches de couleur rouge ou blanche (ovi en langue fongbè) et de la gentiane (appelée en fongbè atá par le langage cultuel et ahowe par le langage ordinaire ou vulgaire). Ces deux fruits servent de matériel de consultation « apparemment géomantique ». Mais de nos jours, cette dot peut être beaucoup plus consistante et varie selon les moyens et le rang social des personnes concernées. Seulement il y a des constantes qui ne varient pas : soqabi, bière, youki citron, atá, ovi. Il faut signaler que la délégation est aussi suivie d'un groupe d'animation qui exécute des chants accompagnés de clameurs élogieuses de même que la litanie des panégyriques.

Lorsque tout est prêt, les membres de ladite délégation se mettent en dehors de la maison, s'alignent en file indienne et d'une voix forte, une femme entonne une

clameur élogieuse que le chœur reprend. Les couleurs sont ainsi annoncées et le cortège pédestre démarre pour la maison B. Un émissaire est dépêché pour aller avertir le chef de la famille B et son Conseil que les demandeurs de kpátín s'annoncent. Elle entonne :

- Hwe wè j'ayi c'est-à-dire « C'est le poisson qui est tombé »

Ce dernier prend donc les dispositions qui s'imposent pour les accueillir et recevoir les visiteurs.

Il faut noter que la veille de ce jour, le Chef de la famille B confie à des jeunes de la maison de lui couper quatre bois de kapokier (kpátín) longs chacun d'environ un mètre vingt centimètres (1m 20cm) et dont la grosseur à la base est cinq centimètres (5cm) de rayon. Les bois étant apprêtés, le chef de famille accompagné de tout son conseil dont surtout le vigan, le salanò, la tásínò et des autres conservateurs des coutumes de la collectivité procèdent aux rites d'invocation des esprits des ancêtres. Ils se portent tous auprès des aséén munis de boisson, de l'eau dans unealebasse en forme de bol à couverte (sinnuká), du cola à tranches et de la gentiane. L'ensemble se dispose en un demi-cercle ouvert sur la case des aséén. La tásínò prend de l'eau dans la bouche et souffle plusieurs fois sur les aséén pour ainsi réveiller les ancêtres et les inviter à prêter attention à l'objet de la visite. Le Chef de famille prend la parole et soumet aux ancêtres supposés présents et attentifs la demande de kpátín formulée par Hoxónò Duyixò. Il finit ses propos en précisant qu'en contrepartie, la requérante leur offre unealebasse d'eau, une bouteille de boisson, du pagne, des perles et de l'argent. Le chef de famille confie au vigan de consulter l'avis des ancêtres sur la demande ainsi exposée : il décolle les quatre tranches du cola. Il les maintient dans les mains jointes et invoque les esprits qui gouvernent le Nord, les esprits qui gouvernent le Sud, ceux qui gouvernent l'Ouest ainsi que ceux qui gouvernent l'Est. Le vigan présente à l'assistance les tranches de cola avant de les jeter au sol. Il procède de la même façon après avoir coupé en quatre tranches la gentiane au moyen des dents. La position de chaque tranche s'interprète comme suit :

Les quatre tranches tombent toutes fermées = otà na bló

- Otà na bóló  
//tête/ futur/ faire//

« La tête fera » pour signifier que « c'est par la chance que la demande peut être agréée ».

Les quatre tranches tombent toutes ouvertes = ali dọ wèn ou bien Xomè dọ wèn ou bien Xomè dọ vǎ.

- Ali dọ wèn  
//Chemin/ être / ouvert//

« Le chemin est ouvert » pour ainsi signifier que la « demande est agréée ». Les ancêtres montrent par là qu'ils sont accessibles, disponibles.

- Xo mè dọ wèn  
//Ventre/ dans/ être/ ouvert//

« L'intérieur du ventre est ouvert » pour signifier la sincérité et l'honnêteté des ancêtres. Ceci témoigne également de l'état innocent et sincère du cœur de la demandeuse.

- Xo mε dọ vǎ  
//Ventre/ dans/ être/ vide//

« L'intérieur du ventre est vide » pour signifier l'innocence et le degré de soumission de la demandeuse. Et cet état est une condition favorable à l'acceptation de sa demande.

Deux tranches tombent fermées et deux tombent ouvertes = xooo ou bien ali hùn

- Xooo  
//Ouiii//

« Un long oui » pour signifier une acceptation sans condition.

- Ali hùn  
//Chemin/ ouvrir//

« Le chemin s'ouvre » pour signifier que « les ancêtres sont accessibles et agréent la demande qui leur est adressée»

Trois tranches tombent fermées et une tombe ouverte ou bien une tranche tombe fermée et trois tombent ouvertes = indécis.

Le vigan qui consulte ne peut donner aucune interprétation à cette position car il n'y comprend rien. Il se prosterne et baise le sol en signe de vénération. Il invite l'assistance à en faire de même et reprend les tranches de cola. Cette position tourmente les cœurs car elle peut signifier un refus tacite. Dans ces conditions, l'assistance entonne et exécute une chanson qui implore la clémence des ancêtres ou bien elle engage la litanie du panégyrique de la collectivité.

Après cette consultation qui aboutit à l'accord donné par les ancêtres, le vigan apprête les bois de kpátín. Aidé du salanò, il attache la partie supérieure plus effilée de chaque bois au moyen de lambeaux de percale blanche. Cet acte s'exprime par :

È bala ta nú kpá tìn  
//On/ attacher/ tête/ pour/ palissade/ bois//

« On a attaché la tête à kpátín » pour donner auxdits “bois” la valeur d'être adorés : les bois sont superficiellement divinisés. Ils étalent à côté des aséén dans leur case (aséén xó mè) une natte appelée òkplakplá fabriquée à partir de la tige spongieuse du rônier. Ils y disposent couchés les bois de kpátín avec la partie attachée (la tête) orientée vers le sud ou vers l'ouest car c'est de ces deux points cardinaux que proviendrait la puissance ou le pouvoir des ancêtres selon les croyances des Fonnù. Cette étape s'exprime par :

Kpátín òò adò xó  
//Kpátín/ être/ nid/ maison//

« Kpátín est dans la maison sacrée » pour incarner la puissance des ancêtres.

NB : xó est une autre forme de xwé qui signifie maison.

Dès que la forte délégation de la famille A se présente à la devanture de la maison B, la tásínò B répand de l'eau sur seuil de la maison en signe de paix et de fraîcheur et permet ainsi à ses hôtes d'y entrer. Avant leur entrée, l'animatrice de la délégation

entonne : Omi kún nyi nu de ɖɔ nú mɛ de tó ó c'est-à-dire « Nous n'avons pas l'habitude d'offenser quelqu'un »

On les installe dans la salle de réunion appelée ajalalásá. Ils chantent en l'honneur du Chef de famille B une chanson d'honneur :

É jé wè se a sé cè c'est-à-dire « Cela te convient bien, mon Seigneur »

Des chants, des danses, des clameurs, des éclats de rire, des accolades, les litanies des panégyriques claniques, royaux, culto-dithyrambiques, des slogans élogieux, des applaudissements... tout pour exprimer la joie des retrouvailles.

Le chef de famille instruit son vigan à réclamer le silence. Le calme revient. Le vigan jouant le rôle de gbeɖotó se fait le rendant compte circonstanciel de la cérémonie d'octroi de kpátín.

Gbe      ɖɔ                      tó  
//Voix/ rendre compte/ père//

« Le père du compte rendu » pour signifier l' « auteur du compte rendu » que nous pouvons bien désigner par « le rendant compte ».

Ce dernier prend la parole au nom du chef de famille pour exposer à l'assistance, après un mot de bienvenue, l'objet de la rencontre. Il s'agit bien de la demande de kpátín exprimée par Hoxónò Ɖuyixò qui souhaiterait que ses dépouilles mortelles soient offertes à ses enfants pour qu'ils en fassent l'inhumation au domicile de son mari. Il continue pour annoncer que la demande a été accordée par les ancêtres car la consultation de la veille a été favorable. Un intermède musical intervient.

- Ye yi mi lóóó, Wisán vi léé ye yi mi c'est-à-dire « Ils m'ont reçu favorablement »

A ces mots, la dot amenée par la délégation de la famille A est déballée. Les chefs de famille présents prononcent tour à tour des mots de bénédiction. Ils font une mini libation et réserve une part pour adɔxó. Tout le monde est servi. Les vigan, les salanò et les tásínò des deux collectivités concernées, accompagnés de quelques personnes responsables se portent à adɔxó. Ils procèdent à une libation, emballent les quatre kpátín en roulant autour la natte ɖɔkplakplá. Ils attachent au moyen de bandes de percale blanche la base, le milieu et la tête l'ensemble des kpátín. Ces derniers

prélèvent une quantité de sable d'adòxó dans un bol calebasse qu'ils emballent dans un lambeau de percale. Ils demandent l'avis des ancêtres par une consultation au moyen des tranches de cola et de gentiane. La satisfaction et les dispositions psychologiques des personnes présentes influent favorablement sur les résultats de cette dernière consultation. Deux femmes chargent sur la tête les colis de kpátín et de sable et se mettent au-devant de la délégation de la famille A qui retourne avec des chants.

Un espace est déjà aménagé pour recevoir le kpátín. L'ensemble se porte sur ces lieux. Le chef de la famille A rejoint ses envoyés. Un Bois de kpátín est planté dans chaque coin de l'espace y consacré. Le bol calebasse contenant le sable prélevé est enterré au milieu de l'espace. Une libation est faite suivie de mots de bénédiction. La cérémonie est ainsi achevée. Désormais donc, toutes les fois que les cérémonies comme ahanbiba et kákplékplé sont organisées dans la famille B, les dignitaires sont tenus de les répéter de façon très symbolique dans le kpátín accordé car c'est supposé que les ancêtres (kúkútó) de la famille B habitent aussi dans ce kpátín et doivent s'y restaurer. La délégation se porte vers Hoxónò Duyixò pour lui rendre compte et la faire danser.

- Hwi tón bó wá òu gbè ma te nyónna we né dokónnù c'est-à-dire « Sors et danser au rythme de mon hwèdè »
- Tò òò dò má jó besé dó, un na só we dó nẹgbẹ c'est-à-dire « Car le fleuve dans son lit n'abandonne point le crapaud »

#### **4. Similitude entre le kpátín et le testament**

##### **4.1.Éléments communs**

Le testament et le kpátín sont tous désirés par leur auteur. Ils proviennent de la libre volonté affirmée et exprimée du testateur et traite tous des moments qui suivent la mort du sujet. C'est des actes qui nécessitent des témoins.

##### **4.2.Eléments de dissemblance**

Le kpátín est représenté par une portion ou un domaine de terre limité dans les quatre angles par des plants de kapokier. Ainsi, le kpátín est immortel. Mais le testament

n'est pas marqué par des traces immortelles. L'octroi de kpátín est entouré des rites et cérémonies qui créent des marques indélébiles dans la mémoire des témoins de tous les âges : vieux et jeunes, hommes et femmes, filles et garçons, puis des enfants. Toutes les familles composant les collectivités concernées sont témoins, tout un peuple et toute une communauté sont témoins. Tandis que le testament à la forme occidentale, à la forme européenne ou à la forme française n'est animé que par trois acteurs : deux notaires et un témoin ou bien un notaire et deux témoins, sans compter l'éventualité du décès de l'un ou de tous ces trois acteurs avant celui du testateur. Dans certains cas les acteurs du testament occidental peuvent atteindre le nombre de six.

### **4.3. Une analyse de synthèse**

Le parcours définitoire de testament que nous avons effectué plus haut, que nous ne saurions avoir le courage de taxer d'exhaustif, comporte des insuffisances quasi notoires. Ces définitions relevées dans le *lexique des termes juridiques* semblent négliger voire ignorer l'aspect oral et immortel du testament. Les auteurs de ces définitions ne se sont pas souciés du mode de conservation et de la représentativité du testament. Le kpátín testamentaire va au-delà du simple partage d'héritage, il est irrévocable et n'est jamais caduc. Le tableau suivant rend bien compte de cette étude de synthèse. (Voir en annexe le tableau récapitulatif)

### **Conclusion**

Cette étude nous a permis de retenir que le kpátín testamentaire est un grand ensemble et le testament à l'occidentale en est un sous ensemble. Au-delà du partage d'héritage et de la répartition des biens matériels auxquels procède le testateur, le kpátín, testament à l'aboméenne est représenté par des matériaux définitifs : un domaine de terre marqué ou ceinturé de kapokiers. Il faut ainsi comprendre que le testament, dans le souci de lui conférer une nature pérenne, ne saurait être qu'un acte écrit, révocable, sujet à la caducité et simplement limité à la répartition par une personne de ses biens terrestres en faveur d'un ou de plusieurs tiers. En fouillant minutieusement dans la civilisation africaine, n'y découvrirait-on pas des réalités semblables aux normes

administratives, littéraires, scientifiques ? La science et l'intelligence ne pourraient donc être qu'occidentales ou européennes.

Annexe : Tableau récapitulatif de la comparaison

	Kpátín	Testament
Caractéristiques	Orale	Ecrite
	Immortel qui va de génération en génération	Confié à un notaire et deux témoins qui sont mortels
	Immortel de génération en génération	Confié à deux notaires et un témoin qui sont mortels
	Un grand nombre de témoins	Au plus deux à six témoins
	La mémoire de toute une communauté qui se transmet du père au fils	Support papier (le problème de mode de conservation se pose)
	Représenté par un domaine de terre bordé de kapokier: non périssable	Exposées aux dangers comme le vol et la perte.
	Durée de vie illimitée dans le temps	Durée de vie limitée dans le temps
	Irrévocable	Révocable
	Jamais caduc	Sujet à la caducité

**Source** : Inspiré et réalisé par Dorothée BEKPA-KINHOU à partir des définitions relevées des diverses sources documentaires.

**Références bibliographiques**

- 1- ABOU, (S.), 1981, *L'identité culturelle, Relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Anthropos, Paris, 235 p.
- 2- ADANDE, (J.), 1984, *Les sièges des rois d'Abomey et le siège akan : analyse d'un contexte de civilisation à partir d'une culture matérielle et artistique (1625 -1890)*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris I, 402p.

- 3- ADOUKONOU, (B.), 1979, *Pour une problématique anthropologique et religieuse de la mort dans la pensée AJA-FON, La mort dans la vie africaine*, UNESCO, Présence Africaine.
- 4- AHANHANZO GLEGLÉ (M.), 1974, *Le Danxomè : du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Nubia, 282p
- 5- AHOYO (J. R.V.), 1976, *Les villes d'Abomey et de Bohicon, une capitale historique et un centre commercial moderne dans le centre-sud du Dahomey (étude d'un doublet urbain en pays sous-développé)*, Paris, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Paris VII.
- 6- AKOHA, (A.B.), 1980, *Quelques éléments d'une grammaire du Fongbè : nominal et syntagme nominal*, Sorbonne, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris III, 396p.
- 7- AKOHA, (A.B.), FANDOLHAN, (A.), HOUMBADJI, (P.), 2009, *Musiques du Danxomè, Mélodies immortelles. Mon premier cahier de chants*, CDCRA
- 8- AKOHA, (A.B.), 2010, *Syntaxe et lexicologie du fon-gbe*, l'Harmattan, Paris, 368p.
- 9- ALAPINI (J.) et AKOHA (A.B.), 1987, « *La longue marche des Aja Sadonou, tome I, Alada : le trésor caché d'un musée oublié* », Cotonou, *Langage et Pédagogie*, spécial n°7, 53p.
- 10- BEKPA-KINHO, (S. D.), 2014, *Valeurs sociolinguistiques du linceul et des actes de divinisation des morts chez les peuples fɔn*, *Langage et Devenir* N° 24, 1<sup>er</sup> semestre 2014, p 31-45.
- 11- CORNEVIN, (R.), 1981, *La République Populaire du Bénin, des origines dahoméennes à nos jours*, G. P. Maisonneuve et Larose, France.
- 12- DJIVO, (A.), 1978, *Guézo : La rénovation du Dahomey, XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, ABC, 108p.
- 13- ERNY, (P.), 1968, *L'Enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique Noire*, Le livre africain, Paris.
- 14- GBEGNONVI, (R.), DOSSOUMON, (S.) et VIGNONDE, (J.N.), 1970, *Chants et contes du pays des Fon*, Cotonou, Librairie Notre Dame, brochure ronéotypée, paginée chants : 1-20, contes 1-32.
- 15- GBEGNONVI, (R.) et VIGNONDE, (J.N.), 1983, *Lõ*, Paris, Binnedie Jannde, 137 p.
- 16- GILLI, (B.), 1976, *Heviesso et le bon ordre du monde. Approche d'une religion africaine*, Mémoire Diplôme EHESS, Paris.
- 17- GILLI, (B.), 1982, *Approche de la notion du vodu et des rites de naissance chez les Ouatchi au Sud du Togo*, Mémoire de DEA, EHESS, Paris,
- 18- GOUDABLA, (Basile Kligueh), 2001, *Le vodu à travers son encyclopédie "la géomancie AFA"*, éditions AFRIDIC, France.

- 19- GUEDOU, (G.G.), 1975, *La mort chez les Fon, Mythe et Langage*, in *Afrique et Langage*, 1<sup>er</sup> semestre
- 20- GUEDOU, (G.G.), 1985, *Xó et gbè : Langage et culture chez les Fon (Bénin)*, Paris, SELAF, coll. Langues et Cultures Africaines, 4,524 p
- 21- GUILLIEN, (Raymond) et VINCENT, (Jean), 2007, *Lexique des termes juridiques*, 16<sup>ème</sup> édition, Editions Dalloz, Paris, p-699.
- 22- HACHETTE, 2003, *Dictionnaire*, Cedex, Paris.
- 23- HERSKOVITS, (M. J.), 1938, *Dahomey, an Ancient West African Kingdom*, New York.
- 24- HOUNKPATIN B., 1985, *Le verbal et le syntagme verbal du fon-gbe parlé à Massè*, Paris, Thèse de Doctorat de 3ème cycle, Université de Paris III.
- 25- IGUE, (Akanni), 2002, *La peur et la conjuration de la mort à travers les prénoms de personne « Abikú » chez les Yoruba*, in *Annales de la FLASH*, N° 7
- 26- KOUDJO (B.), 1988, *Parole et musique chez les Fon et les Gun du Bénin : pour une nouvelle taxinomie de la parole littéraire*
- 27- KOUDJO, (B.) ,1989a, *La chanson populaire dans les cultures fon et gun du Bénin : aspects sémiotiques et sociologiques*, Paris, Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres, Université de Paris XII, Val de Marne, 127 p.
- 28- LAROUSSE, 1997, *Grand Larousse Universel avec Actualia*, Grand Dictionnaire Encyclopédique, Bordas, France, 15 tomes
- 29- LAROUSSE, 2000, *Le Petit Larousse Illustré*, Editions Cedex, Paris.
- 30- LE HERISSE, (A.L.), 1911, *L'ancien royaume du Dahomey : Mœurs, Religion, Histoire*, Paris, Larose, 384 p.
- 31- LEXIQUES DES TERMES JURIDIQUES, 2007, Dalloz, Paris.
- 32- ROBERT, Paul, 2003, *Dictionnaire Le Petit Robert*, La Tipographica Versee, Paris.
- 33- TCHITCHI, (Y.T.), 2009, *Langues et politiques de langues au Bénin*, éditions Ablode, 192 p.
- 34- THOMAS, (L.V.) et LUNEAU, (R.), 1975, *La terre africaine et ses religions, traditions et changement*, Larousse, Paris, 336 p.
- 35- THOMAS, (L.V.) et LUNEAU, (R.), 1981, *Les religions d'Afrique Noire*, Tome premier, Stock +, Paris.